



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CERET

Bulletin d'adhésion 2021-2022

Nom d'usage :

Prénom :

E-mail :

N° téléphone portable :

Date de naissance :

N° téléphone fixe :

Adresse :

Ville et Code postal :

Avez-vous une imprimante :

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée et de recevoir toutes les informations du Comité Directeur.

Cotisation saison 2021-2022

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur, mais elle peut faire l'objet d'un échelonnement par la remise de 3 chèques à l'inscription.

Pour les nouveaux adhérents ainsi que pour les anciens qui le souhaitent :

Répartition cotisation	Montant dû	Encaissé en Septembre	Encaissé en Janvier	Encaissé en Avril
Pour 1 seul cours	115 €	55 €	30 €	30 €
Pour plusieurs cours	150 €	70 €	40 €	40 €

Pour les anciens adhérents qui souhaitent une réduction de 10 % :

Répartition cotisation	Montant dû	Encaissé en Septembre	Encaissé en Janvier	Encaissé en Avril
Pour 1 seul cours	100 €	50 €	25 €	25 €
Pour plusieurs cours	135 €	65 €	35 €	35 €

Dossier d'inscription à remettre

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier complet :

1- **Pass sanitaire valide**

2 - Fiche d'inscription complétée et signée

3 - Paiement de la cotisation (1 chèque, ou 3 chèques, ou espèces)

4a - **Certificat médical** valable 3 ans (nouveaux adhérents ou adhérents depuis 3 ans)

4b – **ou Questionnaire de santé** (adhérents depuis 1 an ou 2 ans, 4ans ,5 ans, 7ans,,,))

5 - 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse si vous communiquez par mail, sinon 3 enveloppes timbrées à vos nom et adresse

6 - 1 photographie souhaitée pour les nouveaux adhérents.

SELECTION DES COURS ENVISAGES

Nom et prénom :

A titre d'information combien de cours envisagez-vous de faire :

Numérotez les cours par ordre de préférence :

Heures	Animatrices	Cours	Choix
LUNDI			
9h	Isabelle	Fitness	
10h15	Fatima	Gym douce	
14h30	Pascale	Extérieur	
MARDI			
8h30	Pascale	Yoga	
9h45	Pascale	Fitness	
17h	Pascale	Qi-gong	
18h15	Pascale	Gym Tendance*	
19h15	Pascale	Yoga	
JEUDI			
8h30	Pascale	Fitness	
9h45	Pascale	Pilates	
18h15	Pascale	Cross-Training	
19h15	Isabelle	Pilates	
VENDREDI			
9h	Pascale	Gym douce	
10h15	Fatima	Fitness	

*Planning mensuel alternant Pound, Fitball, Step, Energy-boxing

Pour toute information connectez-vous au site internet

<https://www.gymceret.fr/>

ou téléphonez à

Yves BORRAS : 06 73 80 39 23

Marie-Claude DURRIEU : 06 30 80 07 80

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, la remise d'un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire lors de la prise de licence puis tous les trois ans au moment de son renouvellement. Entre les périodes triennales, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé ».

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur régulièrement mis à jour.

Les documents sont consultables sur notre site www.gymceret.fr, par affichage à la salle ou par demande auprès d'un membre du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Comité Directeur bénévole issu du bureau élu à L'Assemblée Générale. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

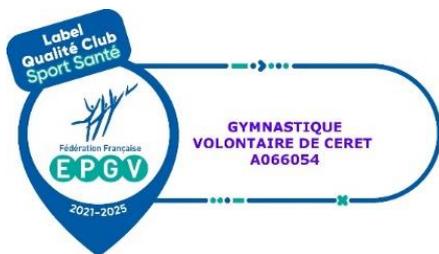
L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : yves.borras@wanadoo.fr ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CERET

Modalités d'adhésion 2021/2022

1- Principe d'adhésion

Le bulletin d'adhésion mis en place cette année est encore dicté par le contexte sanitaire, l'accès aux cours sera conditionné par la présentation **du pass sanitaire** lors de l'adhésion.

Vous aurez à sélectionner les cours auxquels vous souhaitez participer comme cela est défini en page 3. Cette sélection sera uniquement indicative, l'accès aux cours sera libre pour commencer la saison. Cependant, la règle de distanciation des 2 mètres restant en place, nous pourrions être amenés à revoir cette liberté si la fréquentation dans certains cours était trop importante.

L'adhésion est souscrite pour un an, soit jusqu'à fin juin 2022. La cotisation peut être réglée en 3 fois, mais les 3 chèques sont à déposer au moment de l'inscription, ils seront encaissés, le 1^{er} au moment de l'adhésion, les 2 autres en janvier et avril. Le 1^{er} versement intègre le montant de la licence que nous réglons à la Fédération, soit 25 €.

Le règlement intérieur prévoit les modalités de remboursement en cas de fermeture du gymnase.

2- Nouveaux adhérents

Une semaine d'essai aux nouveaux adhérents est offerte au cours de laquelle ils seront autorisés à participer gratuitement aux cours.

Même pour la semaine d'essai, les nouveaux adhérents devront nous communiquer leurs coordonnées : nom – prénom – date de naissance – email – n° de téléphone – adresse. Ces informations sont indispensables pour être couvert par notre assurance, y compris pendant la période d'essai.

3- Règles sanitaires

Les règles sanitaires mises en place cette saison seront affichées au gymnase, et reprises sur le site web du club, la principale étant l'obligation de présenter le **pass sanitaire** lors de l'inscription.

Toute personne refusant d'appliquer les règles sanitaires pourra se voir interdire l'accès aux cours.

4- Conditions d'adhésion

Les conditions d'adhésion sont définies en page 4, avec signature en bas de la page. Cela implique de fait l'acceptation du règlement intérieur.